



FACTURE ECHEANCIER

CHENE LIONEL
3 avenue rigoumel
83200 toulon

à Saint-Etienne, le 03/09/2019

Matériel : Objets connectés - a20e

Fournisseur : ULTIMTECH LA GARDE

Votre abonnement a été enregistré sous le numéro : C15568 | PROP20190811295

La souscription de votre abonnement prend effet le 01/10/2019 pour une durée de 24 mois

Sa périodicité sera mensuelle

Les prélèvements s'effectueront sur le compte :

societe marseillaise de credit - IBAN : fr7630077049171673510030055

selon l'échéancier ci-dessous :

Un premier prélèvement correspondant à la mise à disposition du matériel du 03/09/2019 au 30/09/2019 de 11.9€HT (soit 14.28€TTC)

Date échéance	Montant HT	TVA	ASSURANCE	Montant TTC	Date échéance	Montant HT	TVA	ASSURANCE	Montant TTC
05/10/2019	7,83 €	1,57 €	5,90 €	15,30 €	05/10/2020	7,83 €	1,57 €	5,90 €	15,30 €
05/11/2019	7,83 €	1,57 €	5,90 €	15,30 €	05/11/2020	7,83 €	1,57 €	5,90 €	15,30 €
05/12/2019	7,83 €	1,57 €	5,90 €	15,30 €	05/12/2020	7,83 €	1,57 €	5,90 €	15,30 €
05/01/2020	7,83 €	1,57 €	5,90 €	15,30 €	05/01/2021	7,83 €	1,57 €	5,90 €	15,30 €
05/02/2020	7,83 €	1,57 €	5,90 €	15,30 €	05/02/2021	7,83 €	1,57 €	5,90 €	15,30 €
05/03/2020	7,83 €	1,57 €	5,90 €	15,30 €	05/03/2021	7,83 €	1,57 €	5,90 €	15,30 €
05/04/2020	7,83 €	1,57 €	5,90 €	15,30 €	05/04/2021	7,83 €	1,57 €	5,90 €	15,30 €
05/05/2020	7,83 €	1,57 €	5,90 €	15,30 €	05/05/2021	7,83 €	1,57 €	5,90 €	15,30 €
05/06/2020	7,83 €	1,57 €	5,90 €	15,30 €	05/06/2021	7,83 €	1,57 €	5,90 €	15,30 €
05/07/2020	7,83 €	1,57 €	5,90 €	15,30 €	05/07/2021	7,83 €	1,57 €	5,90 €	15,30 €
05/08/2020	7,83 €	1,57 €	5,90 €	15,30 €	05/08/2021	7,83 €	1,57 €	5,90 €	15,30 €
05/09/2020	7,83 €	1,57 €	5,90 €	15,30 €	05/09/2021	7,83 €	1,57 €	5,90 €	15,30 €

Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties, le vendeur se réserve le droit de reprendre la livraison et de dissoudre le contrat. En cas de retard de paiement, une pénalité de 10€ sera appliquée. (L441-6 du code du commerce). Escompte : Néant.

Cet échéancier vaut facture. Votre droit éventuel à déduction au titre de la TVA ne prend naissance qu'au fur et à mesure du complet règlement de chaque échéance. En cas de résiliation ou de modification de contrat, le présent échéancier ainsi que votre droit à déduction se trouveront annulés à compter de la date d'effet de cette résiliation ou modification.